

Olmeta di Capicorsu



TABLEAU DE MICHEL BERNELAS

JANVIER 2018

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

*Une bonne santé et les petits bonheurs du quotidien
tel est le souhait de la municipalité d'Olmeta di Capicorsu pour*

2018

*Que cette nouvelle année vous apporte à tous
joie, bonheur, et sérénité !*

Le mot du Maire

Nous voici arrivés au milieu de notre mandat dans un contexte économique toujours aussi complexe pour les collectivités territoriales. En effet, l'État poursuit la baisse des dotations initiée depuis trois ans déjà.

La gestion d'une collectivité même modeste comme la nôtre n'est pas un long fleuve tranquille. Notre défi est de maintenir en état nos équipements indispensables à la vie de chacun d'entre nous.

L'important n'est pas de réussir tout, c'est impossible. L'important c'est plutôt de se dire qu'on fait sérieusement ce qu'on a choisi d'accomplir.

La commune fait des choix chaque jour. Bien sûr, chacun a sa vision et protège ses intérêts, mais par ailleurs, nous avons un large socle commun. Chacun doit savoir dépasser sa propre personne et intégrer l'intérêt de tous.

Petits ou grands travaux, actions invisibles ou au contraire d'envergure, nous avons besoin de toutes et de tous pour écrire l'avenir de notre village. Chacun à notre niveau, donnons au quotidien le meilleur de nous-mêmes.

En cette période, je garde une affectueuse pensée pour celles et ceux qui ont subi la maladie, le deuil, et pour les personnes âgées dans la solitude.

.Mireille

RESEAU AEP

Le diagnostic de l'état du réseau, est pratiquement achevé.

Bien évidemment, au vu de l'état des tuyaux et des ruptures de canalisation à répétition que nous avons connu en cette fin d'année, tout un chacun peut affirmer que le réseau est obsolète. Mais sans étude et dossier présenté dans les normes, point de subvention.

Même si la loi NOTRe impose à la Communauté des Communes de reprendre les compétences eau et assainissement le 1^{er} janvier 2020 au plus tard, nous devons poursuivre et d'ici peu nous ferons la demande de subvention pour la réfection du réseau.

La sécheresse exceptionnelle n'a rien arrangé et nous avons été amené à compléter le réservoir avec de l'eau du réseau d'arrosage.

Par arrêté n°2017-10 du 31 octobre il est recommandé de ne pas consommer cette eau sans la faire bouillir. Néanmoins les analyses réalisées par l'Office Hydraulique le 19 décembre, ont mis en évidence la potabilité de l'eau.

Par ailleurs, les mesures de restriction et d'économie d'eau imposées par la Préfecture en 2017, et sans doute reconduites les années à venir, sont à respecter impérativement.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Mis en place et maintenu bénévolement à partir de 2006, le site internet de la commune n'est plus mis à jour depuis 2014. Ceci est dû à la lourdeur de sa conception ancienne, qui n'est plus en adéquation avec les besoins de communication actuels.

C'est pourquoi nous avons mis en chantier une rénovation complète de ce site, par le biais d'AGEDI, afin qu'il nous permette de communiquer simplement et rapidement avec tous ceux qui s'intéressent à la vie du village.

Le résultat sera accessible dans quelques mois, et les abonnés au site actuel seront avertis par courriel.

A CAPICURSINA



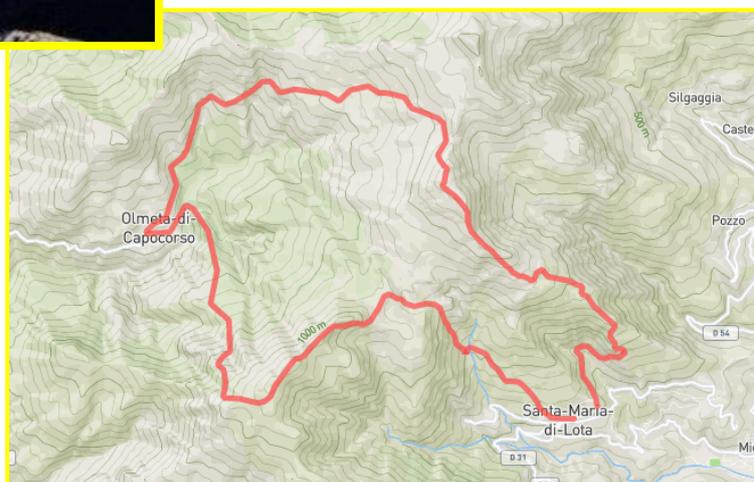
Le Cap Corse a retrouvé sa course phare, "**A Capicursina**" avec deux distances (14 et 25 kilomètres), ainsi qu'une marche de solidarité.

D'un format un peu moins habituel par rapport aux courses insulaires en raison de deux montées tout aussi importantes l'une que l'autre, la longue boucle de la Capicursina a offert la possibilité aux concurrents de gravir deux sommets du Cap qui sont le Monte Capra et le Cimone (avoisinant les 1 200 mètres).

À travers les sentiers du cap Corse, les coureurs ont fait face à un dénivelé important de 2100 mètres pour la course de 25 kilomètres, et pas moins de 1 000 mètres pour la petite boucle de 14 kilomètres.

En parallèle, une marche s'est déroulée sur les sentiers alentours.

La totalité des recettes de cette journée a été reversée au profit de l'association de la ligue contre le cancer.



PONT DE NEGRO



Suite à la disparition du pont, un premier plan consistait à rendre carrossable le chemin piéton derrière la tour génoise. L'appel d'offre s'est avéré infructueux et le montant des travaux, largement majoré pour cause de zone amiantifère, s'élève à 240 000 €. HT.

Entre temps, le projet de reconstruction du pont génois réalisé par M. Romuald Casier, architecte du patrimoine mandaté par la CTC pour suivre, entre autres, la restauration des tours génoises de Miomo et d'Ogliastro, s'est concrétisé par le dépôt de la demande de permis de construire, le 15 novembre, à la DDTM et au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Corse.

Certes l'estimation du maître d'œuvre multiplie par 2 le montant prévu pour l'aménagement du chemin, mais cette opération rendra à la Marine son âme et l'aspect que tous les Olmetais ont toujours connu.

Les services de la Préfecture ne s'opposent pas au projet puisque les subventions obtenues dans le cadre des intempéries étaient destinées à rétablir l'accès routier.

Merci à toutes les personnes qui, spontanément, ont offert de l'argent pour la reconstruction du pont. Cela partait d'un bon sentiment mais, sans structure officielle, les fonds obtenus n'auraient pas pu être affectés directement à cette opération.

La commune a contacté, par son antenne de Bastia, la Fondation du Patrimoine qui a retenu le projet. Une souscription sera donc lancée dans les prochains jours sur internet pour compléter les subventions déjà obtenues. Un lien direct vous sera proposé et les sommes recueillies seront consacrées uniquement à cette action.



La **Fondation du patrimoine** organise des **campagnes d'appel aux dons** pour aider à réaliser des projets.

Particuliers, entreprises, associations, collectivités : tout le monde peut y participer !

Renseignements : <https://www.fondation-patrimoine.org>

Cette mobilisation du mécénat populaire permet à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière à un projet spécifique, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt.

*Depuis 1999, le recours au **financement participatif ou crowdfunding** au travers de campagnes de souscription publique est le mode d'action privilégié de la Fondation.*

PONT DE CELLE

La restauration du Pont de Celle va "enfin" commencer en ce début d'année. Le marché a été attribué à l'entreprise SERVICE CONSTRUCTION de Bastia.



E 1216 – LOGEMENTS ET GROTTA SCRITTA

L'opération a pris un peu de retard, mais maintenant le chantier est bien lancé.

Sauf grosses intempéries, la livraison des appartements et des caves est prévue pour la fin de l'été.

L'aménagement du local "Grotta Scritta" interviendra ultérieurement.



URBANISME

PLU

Autre dossier retardé : l'élaboration du PLU. Après plusieurs rencontres en mairie afin d'affiner et proposer un projet en cohésion avec les lois "montagne", "littoral" et le PADDUC, les bureaux d'études mandatés vont pouvoir présenter leur travail lors de réunions publiques très prochainement.

Documents d'urbanisme

Les nouveaux formulaires concernant les certificats d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire ou de démolir, permis d'aménager ont été actualisés et sont disponibles sur le site service-public.fr

Nouveaux horaires DDTM

Suite à une réorganisation interne du service urbanisme, l'accueil physique et téléphonique du public se fera désormais les **mardi et jeudi matin de 8h30 à 11h30** et sur rendez-vous les autres jours

STATION D'EPURATION

La station d'épuration a été mise en service début juillet et les premières analyses donnent des résultats très satisfaisants, bien au-delà des normes exigées.



La réception des travaux interviendra en début d'année, après une période d'essai très concluante, suivie par le Bureau d'Etudes Insulaire, qui assurait la maîtrise d'œuvre.

Volumes enregistrés en ENTREE et SORTIE DE STEP entre le 22 et le 23 août 2017

DBO5

(Demande Biologique en Oxygène en 5 jours)

DCO (Demande Chimique en Oxygène)

MEST (Matières en suspension Totale)

Pt (Phosphore total)

NTK (Azote total selon la méthode Kjeldhal)

C° température

PH



RESULTATS D'ANALYSES ET CHARGES POLLUANTES

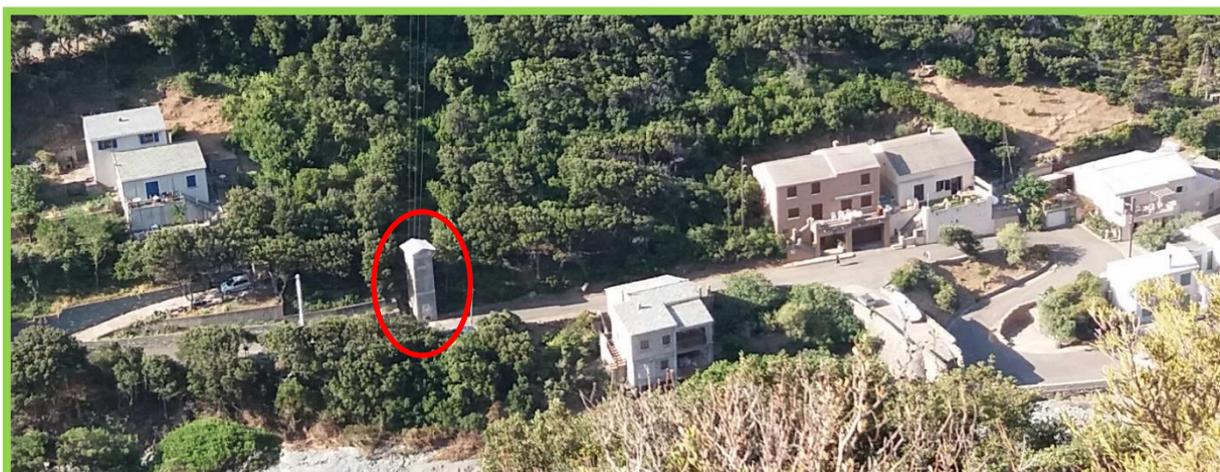
	ENTREE STEP		SORTIE STEP	
	Température	21,3 C°	Température	22,2 C°
MOYEN 24H	pH	7,2 Unité pH	pH	6,6 Unité pH
	Concentrations	Charges	Concentrations	Charges *
DBO5nd	90,0mg/l	3,663kg	9,0mg/l	0,366kg
DCOnd	297,0mg/l	12,088kg	40,0mg/l	1,628kg
MEST	170,0mg/l	6,919kg	7,0mg/l	0,285kg
Azote Kjeldahl	35,5mg/l	1,445kg	8,1mg/l	0,330kg
Phosphore	4,3mg/l	0,174kg	2,3mg/l	0,093kg

RENDEMENTS ET NORMES DE REJET						
ENTREE	TOTAL ENTREE POUR L'ENSEMBLE DES PARAMETRES			POLLUTION ET EQUIVALENTS HABITANTS MOYEN		
	Flux de pollution journalier (kg)	Ratio usuels (g/j/hab.)	Pop.éq. polluante (éq.hab)	Pop.éq. polluante retenue	Pop. Éq. hydraulique (150l/j/hab.)	Rapport DCO/DBO
DBO5nd	3,66	60	61 EH	83 EH	271 EH	3,3
DCOnd	12,09	120	101 EH			
MEST	6,92	60	115 EH			
Azote Kjeldahl	1,44	15	96 EH			
Phosphore	0,17	4	44 EH			
Paramètres	CHARGE ORGANIQUE ELIMINEE			CONCENTRATION MAXIMALE EN SORTIE		
	Charge de pollution éliminée (kg/j)	Rendement épuratoire	Rappel arrêté du 21 juillet 2015		Eau épurée Concentration en mg/l	Rappel arrêté du 21 juillet 2015
	DBO5nd	3,297	90,0%	60%	DBO5	9 mg/l
	DCOnd	10,460	86,5%	60%		
	MEST	6,634	95,9%	50%		
	Azote Kjeldahl	1,115	77,2%			
	Phosphore	0,081	46,5%			

BL Ingénierie Gilles ROPERS 3, Bd Masseria 20000-AJACCIO ☎ : 06.35.45.26.71 gilles.ropers@bl-ingenierie.fr

TRANSFORMATEUR EDF DE NEGRO

La cabine du transformateur de la Marine a été entièrement restaurée après le remplacement du pylône béton sur la D80.



MUR SAN BERNARDINO



La reconstruction du mur de San Bernardino, détruit lors des intempéries de mars 2015, est achevée.

Ce chantier a été financé à 90 % par l'Etat et la Région.

Pour l'autre partie du mur, le début des travaux est conditionné par la mise en sécurité du pylône béton EDF.



BOUCHONS D'AMOUR

La récolte des bouchons a été bonne en 2017.

9 gros sacs ont été apportés à la CROIX ROUGE.

Un grand merci à tous ceux qui se mobilisent pour cette collecte.

Chaque année, au plan national, environ 1500 tonnes de bouchons sont recyclés pour financer l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants, ...)

Les bouchons acceptés sont :

- ▶ **les bouchons alimentaires** : eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- ▶ **les bouchons ménagers** : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- ▶ **les bouchons de cosmétiques** : déodorants, laque, parfum...
- ▶ **les bouchons de produits d'hygiène** : dentifrice, shampooing, produits douche...
- ▶ **les couvercles en plastique** : chocolat et café en poudre, moutarde...
- ▶ **divers** : les boites de pellicule photos, les oeufs Kinder...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit.

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons REFUSÉS sont :

- ▶ **les bouchons de produits chimiques** hautement toxiques
- ▶ **les bouchons de sécurité** : détergents...
- ▶ **les bouchons de médicaments**

++*+*

Les bornes textiles : **Donner ses vêtements, c'est facile et utile.**



De nombreux produits sont concernés par la filière textile : petite maroquinerie, tissu d'ameublement, vêtements, chaussures ou linge de maison.

Pour déposer ces textiles dans les bornes et permettre leur **recyclage** ou leur **réemploi**, certaines consignes sont à respecter :

- Donner des vêtements propres
- Déposer les vêtements dans des sacs propres
- Veiller à toujours fermer les sacs
- Ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons
- Déposer les chaussures uniquement par paire

Respecter ces consignes permet d'assurer la qualité des textiles récupérés et d'en simplifier le tri.



Association Aux Marins

9 rue Pen ar Bed
- BP 4 -
29217 PLOUGONVELIN



Fondée en 2005, l'association **Aux Marins** assure le développement et le rayonnement du Mémorial National des marins d'Etat, de commerce et de pêche "**Morts pour la France**".

Situé à la pointe Saint Mathieu sur la commune de Plougonvelin dans le Finistère, le site est composé d'une stèle, d'une esplanade du souvenir, d'un cénotaphe, d'un chemin de mémoire constitué de pierres levées portant les noms de bateaux disparus et deux espaces virtuels www.auxmarins.net (biographies des marins) et www.amedenosmarins.fr

Association culturelle type loi 1901 au service de la mémoire maritime
l'association Aux marins regroupe en janvier 2017 2132 adhérents dont 214 bénévoles (y compris 94 délégués extérieurs en métropole, dans les collectivités outre-mer et dans certains pays étrangers) qui concourent à la réalisation des objectifs :

- ✓ **Exprimer la reconnaissance de la nation aux marins d'Etat, de commerce et de pêche morts pour la liberté de notre pays (une vingtaine de cérémonies et de temps de recueillement par an...)**
- ✓ **Soutenir les familles des marins disparus par une écoute attentive et en apportant des réponses à leurs attentes**
- ✓ **Gérer le produit culturel "Mémorial" en assurant la permanence de la mémoire maritime (en métropole, collectivités outre-mer et dans plusieurs pays étrangers où des marins français sont inhumés.**
- ✓ **Accueillir le public dans le cadre du tourisme de mémoire (234 000 visiteurs en 2016)**

Reconnue d'utilité publique par décret du 19 mars 2015, l'association **Aux Marins** est habilitée à recevoir dons et legs



Courriel : assauxmarins@orange.fr

Site : www.auxmarins.net

Blog : www.amedenosmarins.fr

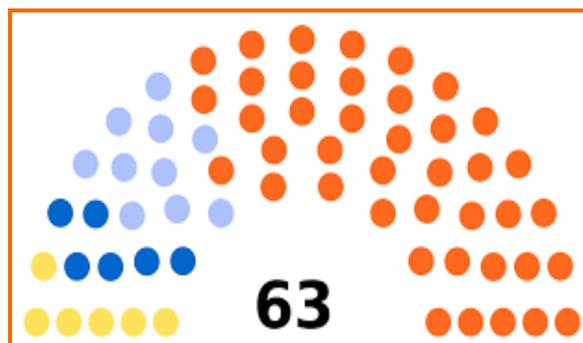
4 marins natifs d'Olméta ont un dossier au sein de cette association :

CANOSI François du vapeur Pomone – **MASINI Antoine Joseph** du paquebot Lamoricière – **MASINI Jean-André** (Algérie) – **PIAZZA Dominique** du vapeur Mont Viso

Le dossier de Philippe DRAGONI du cargo Australia est en cours d'instruction.

Il est important de rendre hommage à ces marins disparus en mer.

Les familles désirant faire figurer l'un des leurs peuvent aller directement sur le site ou venir en mairie pour constituer un dossier.



			
PÈ A CORSICA	A STRADA DI L'AVVENE	ANDÀ PER DUMANE	VOIR PLUS GRAND
Gilles SIMEONI	Jean-Martin MONDOLONI	Jean-Charles ORSUCCI	Valérie BOZZI
56,46 %	18,29 %	12,67 %	12,57 %
41 sièges	10 sièges	6 sièges	6 sièges

OLMETA : Inscrits 162 - Votants 71 - Exprimés 67 - Blancs 3 - Nul 1

SIMEONI Gilles (35) 52,24 % - MONDOLONI Jean-Martin (15) 22,39 %
 ORSUCCI Jean-Charles (5) 7,46 % - BOZZI Valérie (12) 17,91 %

La Corse bénéficie d'une organisation institutionnelle spécifique, permettant une plus grande autonomie de gestion. La collectivité territoriale de Corse a des compétences élargies dans certains domaines, notamment dans celui de la protection du patrimoine culturel.

En application de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), une collectivité unique est créée le 1^{er} janvier 2018, fusionnant l'actuelle collectivité territoriale de Corse et les départements de Corse du Sud et de Haute-Corse.

L'assemblée délibérante de la nouvelle collectivité est l'**Assemblée de Corse**. L'Assemblée siège à Ajaccio. Elle exerce de plein droit les compétences attribuées aux départements et régions.

Le nombre de membres passe à 63 contre 51 dans l'ancienne Assemblée de Corse. Elle élit un conseil exécutif, composé d'un président et de dix conseillers, qui dirige l'action de l'assemblée et prépare ses délibérations.

Les électeurs étaient appelés à élire la nouvelle assemblée les 3 et 10 décembre 2017. Les élus ont pris leurs fonctions le 2 janvier 2018.

La **Chambre des territoires**, composée de 42 membres, siège à Bastia. Elle est chargée de coordonner l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière.

Le **Conseil économique social et culturel de Corse** se voit doté de nouvelles compétences environnementales.

Face aux inquiétudes manifestées par des élus locaux sur les ressources financières octroyées à la nouvelle collectivité, le ministre de l'action et des comptes publics a, dans un communiqué du 2 octobre, garanti que les dotations 2018 de la nouvelle collectivité seront équivalentes à celles qu'auraient perçues les trois précédentes collectivités. La collectivité de Corse sera éligible aux fonds de soutien.

DEMARCHES EN LIGNE



Le Plan Préfecture Nouvelle Génération facilite les démarches des usagers grâce à la dématérialisation des demandes de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire et de carte grise.

Dans ce cadre, la délivrance des cartes d'identité et des passeports s'appuie, depuis le mois de mars 2017, sur la généralisation de la pré-demande en ligne pour l'utilisateur et sur la dématérialisation des procédures de transmission des dossiers entre administrations.

Depuis le 06 novembre 2017 il n'est plus nécessaire de se déplacer en préfecture pour effectuer les démarches d'immatriculation des véhicules ou celles relatives au permis de conduire.

Deux points numériques ont été installés dans le hall de la Préfecture. Pour aider les usagers à y accomplir les formalités nécessaires, un accompagnement, confié à des jeunes en service civique, leur est proposé.

Pas besoin d'imprimante : l'impression du timbre électronique n'est pas obligatoire. Lors du dépôt de votre demande de passeport, ou de permis bateau, il vous suffira de présenter, directement à partir de votre smartphone ou tablette, le numéro de votre timbre fiscal électronique reçu par SMS ou le flashcode reçu par mail.

*Pour plus d'informations concernant la formalité qui vous intéresse, consultez service-public.fr et pour effectuer vos démarches en ligne relatives au permis de conduire, à une demande de passeport ou de carte nationale d'identité, allez sur le site ants.gouv.fr et réglez vos formalités payantes par timbre électronique en un clic ! Et découvrez à cette occasion **France Connect**, un nouvel accès simplifié aux services publics en ligne.*

DEMATERIALISATION (suite...)

Après la suppression des documents papier lors des échanges avec la trésorerie et la possibilité de régler impôts et taxes diverses par internet, la dématérialisation des demandes de cartes d'identité, des passeports, des cartes grises, des permis de conduire, la mise en place du REU au 1^{er} janvier 2019 entrainera la disparition des commissions administratives communales de révision des listes électorales.

Ce **Répertoire Electoral Unique** géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin. Toute nouvelle inscription entrainera automatiquement la radiation de la liste précédente.

A compter de 2019, les Français résidant à l'étranger ne pourront plus être inscrits à la fois sur une liste électorale consulaire pour les scrutins nationaux, et sur une liste électorale municipale pour les scrutins locaux. Ceux qui sont actuellement inscrits sur deux listes devront donc choisir sur laquelle ils se maintiennent en 2019. Ils ne pourront plus voter qu'à un seul endroit pour tous les scrutins qu'ils soient nationaux ou locaux.

Par défaut, les Français résidant à l'étranger inscrits à la fois sur une liste en France et sur une liste électorale consulaire seront maintenus sur la liste électorale consulaire et radiés de la liste de leur commune en France. Ils voteront donc à l'étranger pour tous les scrutins.

GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Autre facette de la loi NOTRe :

La compétence GEMAPI fait l'objet d'un transfert en totalité et de façon automatique des communes vers la Communauté des Communes du Cap Corse au 1^{er} janvier 2018. Elle repose sur l'article L211-7 du Code de l'Environnement et peut se résumer ainsi :



- Etude, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant à l'aménagement d'un bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Une taxe pourra ainsi être créée et recouvrée par l'administration fiscale pour la mise en œuvre des actions relevant de cette compétence.

Afin d'avoir une vision globale des enjeux du territoire, de définir les missions de l'EPCI, d'élaborer un programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI a été engagée. Cette mission a été financée à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Fonds Montagne de la CTC.

ASSOCIATION FRANÇAISE "ALERTE THYROÏDE"

Créée par Maître Colin-Chauley, malade de la thyroïde.

Association loi de 1901, enregistrée à la Sous-Préfecture de GRASSE, n° W061009420.

Maître Anne-Catherine COLIN-CHAULEY, Avocate et malade de la thyroïde, a constaté d'inquiétants effets secondaires et indésirables liés à la nouvelle formule du Levothyrox. Elle a donc déposé la première plainte française pour mise en danger de la vie d'autrui et suite aux très nombreuses demandes d'autres malades de la thyroïde qui désiraient se joindre à son dépôt de plainte, elle a créé l'association ALERTE THYROÏDE.

Trois autres juristes et trois professionnels de santé participent activement à ce collectif dont les buts sont :

- de répertorier et de joindre l'ensemble des plaintes liées aux différents effets secondaires survenus suite au changement de la formulation du médicament,
- de faire réaliser toutes études juridiques nécessaires à la manifestation de la vérité,
- de faire diligenter toutes évaluations scientifiques nécessaires à l'étude des différentes formules du Levothyrox mises sur le marché,
- de créer un comité d'éthique engagé et actif.

Vous pouvez transmettre l'ensemble de votre dossier directement, il sera déposé avec des arguments médico-juridiques au Parquet de GRASSE. Les dépôts de plainte seront tamponnés individuellement par une greffière et seront ensuite transférés au Parquet de MARSEILLE (Pôle santé).

Pour rejoindre l'association, et afin de financer les travaux d'Alerte Thyroïde, il suffit de télécharger et renseigner le bulletin ainsi que le formulaire de demande de renseignements du Pôle de santé publique et les retourner en double exemplaires accompagnés de votre chèque de 5 Euros à :

ALERTE THYROÏDE,

**22 allée des Roses
06250 MOUGINS.**

<https://www.alertethyroïde.fr/>



LES DELEGUES DU DEFENSEUR DES DROITS EN HAUTE-CORSE



En cas de litiges avec l'administration mettant en cause un service public vous pouvez saisir gratuitement les délégués du Défenseur des droits en Haute-Corse : **Mme Josette CHIARONI et M. Christian GUICHETEAU.**

Permanences d'accueil du public à la Préfecture de la Haute-Corse, aux horaires d'ouverture au public (bureau 317 au 3ème étage), les mardis (Mme Josette CHIARONI) et jeudis (M. Christian GUICHETEAU).

Rond Point du Maréchal Leclerc - CS 60007 - 20401 Bastia Cedex 09 – tél. 04 95 34 51 55



ALEXIA ET SEBASTIEN
1^{er} JUILLET



=+==+==+==+==+==

EN CAS DE
**CATASTROPHE
NATURELLE**

**Besoin
d'aide !**

**Envie
d'aider !**

Rejoignez
www.ShareEntraide.org

LE PARTAGE SOLIDAIRE EN CAS DE GRANDE CATASTROPHE

ShareENTRAIDE : une initiative de la communauté des sociétaires de la MAIF qui met en relation les particuliers lors d'évènements exceptionnels.

Grâce à **ShareENTRAIDE**, projet solidaire et non marchand, demandez de l'aide et proposez des services gratuits à ceux qui en ont besoin : coups de main, hébergement, covoiturage, vêtements, matériel, espaces de stockage, etc.

Au-delà de l'action des autorités, des organisations et des assureurs, la solidarité et l'entraide peuvent se mettre en place au plus vite le jour J, si les personnes qui souhaitent apporter leur aide se sont inscrites sur la plate forme :

www.ShareEntraide.org



INCENDIES

Avec des conditions météo exceptionnelles – vent et sécheresse – l'été 2017 a été marqué par de nombreux incendies, notamment dans les communes voisines où 1 800 h ont été parcourus par les flammes.

La meilleure façon de lutter contre les flammes reste la prévention et l'efficacité du débroussaillage - **OBLIGATOIRE** - n'est plus à démontrer.

Il a été mis en évidence que, si pour certains la piste criminelle ne fait aucun doute, presque la moitié des feux connus est d'origine humaine involontaire, due donc à l'imprudence et à la méconnaissance des citoyens. Seule la prise de conscience et l'engagement de l'ensemble de la société permettront une réelle diminution des départs de feux.

TAXE DE SEJOUR

La Communauté des Communes du Cap Corse, qui depuis le 1^{er} janvier 2017 a la compétence «promotion du tourisme», a instauré la taxe de séjour intercommunale par délibération en date du 29 septembre 2017.

Les communes qui ont adopté la taxe de séjour antérieurement à la décision du conseil communautaire peuvent s'opposer, sur leur périmètre, à la perception de la taxe par la dite communauté.

Les faibles revenus perçus par la commune sur la taxe - environ 4 500 €/an - sont néanmoins essentiels pour le village et le Conseil Municipal a refusé le transfert de la taxe de séjour à l'intercommunalité (délibération n° 2017-021)

La taxe de séjour forfaitaire est assise sur la capacité d'accueil de l'hébergement et les redevables sont tenus de faire une déclaration, chaque année, en Mairie au plus tard au mois de mai.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 29 septembre 2017 à Erbalunga

Pierre Chaubon et les conseillers communautaires ont reçu le vendredi 29 septembre 2017, Monsieur Michel Castellani, député de la première circonscription de la Haute Corse et Monsieur Jean Christophe Angelini, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.



CONTRATS DE RURALITE

Les contrats de ruralité coordonnent les moyens financiers et prévoient l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion sociale.

Ils sont conclus entre l'État (représenté par le préfet de département) et les présidents du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) ou d'établissement public de coopération communale.

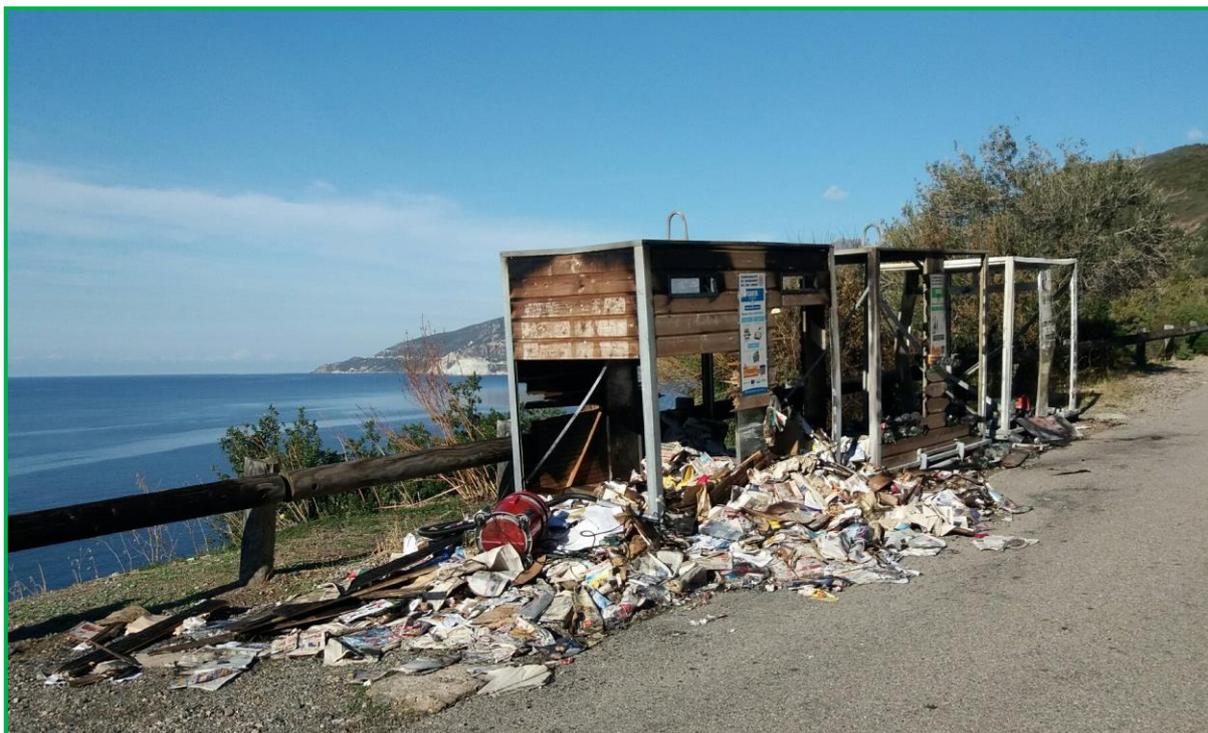
Lundi 31 juillet, 3 nouveaux contrats de ruralité ont été signés à Erbalunga, au siège de la Communauté de Communes du Cap Corse.



Après une première signature intervenue en décembre 2016 avec le PETR de Balagne, ainsi que deux protocoles préalables à la signature des contrats de ruralité de l'Oriente et du Cap Corse le 23 mars 2017 à l'occasion de déplacements officiels du ministre de l'aménagement du territoire, Monsieur BAYLET, ces deux derniers contrats de ruralité accompagnés de celui du Fium'Orbu Castellu ont été signés lundi 31 juillet 2017 en présence des présidents des communautés de communes concernées et des partenaires tels que la Collectivité territoriale de Corse, le Conseil départemental de la Haute-Corse, la Caisse des dépôts et consignations et le groupe "La Poste".



TRI SELECTIF - ENCOMBRANTS - CONTAINERS ORDURES MENAGERES



La bêtise humaine n'a pas de limite.

Les trois containers de tri sélectif situés sur la D80 ont été incendiés lundi 20 novembre. Outre le coût de ces dégâts qui doit être supporté par tous les habitants du Cap Corse c'est un manque de considération pour toutes les personnes qui font l'effort de trier leurs déchets.

Une plainte a été déposée par la Communauté des Communes du Cap Corse, qui détient les compétences en matière d'ordures ménagères.

ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



La Communauté des Communes du Cap Corse s'est dotée d'un véhicule adapté à la collecte des encombrants ou monstres de toutes sortes, d'une capacité de 14 m³.



FLUX ACCEPTES : Végétaux, métaux, bois, cartons, déchets électriques et électroniques, lampes, piles, textiles.

RAPPEL : Ne seront pas ramassés déchets de chantier, pneus, bouteilles de gaz.

**La collecte des encombrants a lieu
1 jour par mois et par commune.**

A Olmeta, le **1^{er} MERCREDI DU MOIS**

Ce service ne doit en aucun cas être utilisé comme " vide cave, ou vide grenier ou déménagement " car ces prestations-là relèvent **d'une activité privée**.

L'important tonnage de tri sélectif capté par les PAV - Points d'Apport Volontaire – et collecté par un prestataire privé, a permis de diminuer le nombre de tournées affectées aux ordures ménagères et redéployer les équipes pour les encombrants.

Les ordures ménagères de la côte sud-ouest, de Barrettali à Olmeta, seront ramassées le lundi et le vendredi à compter du 1er janvier 2018, et un jour supplémentaire pendant l'été.

MODIFICATION DE DEUX POINTS DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERES

Les containers à déchets ménagers des Hameaux de Piazza et Grillasca ont été déplacés à l'entrée du village.

La municipalité ne pouvait s'opposer à l'application des règles impératives de sécurité qui s'imposent au personnel de la Communauté des Communes, sauf à engager sa responsabilité en cas d'accident.

Des propositions de solutions techniques, autorisation de manœuvrer sur une parcelle privée, arrêté d'interdiction de stationnement pour faciliter les manœuvres du camion, avaient été mises en place mais ces mesures, pas toujours respectées, ont retardé mais n'ont pu empêcher la modification des points de collecte.

Au printemps 2018, des bacs de tri sélectif avec opercule et serrure seront installés sur le parking de la mairie et à l'église :

- 4 bacs de 1000 litres couvercle jaune pour les emballages
- 2 bacs de 770 litres couvercle vert pour le verre
- 2 bacs de 770 litres couvercle bleu pour les papiers

La collecte du tri en bac est une collecte de substitution : les mêmes équipes et les mêmes véhicules alterneront collecte ordures ménagères et collecte tri.



Le rythme de passage prévu est le suivant : 1 fois par semaine en été et 1 fois par mois en hiver pour les emballages et en fonction du remplissage pour les autres flux.

ETAT CIVIL 2017

NAISSANCES

Au village :

- **Marina PIAZZA**, le 06 mai. Fille de Emilie HURTAUD et Jacques PIAZZA

Hors village

- **Clément HENNER** le 1^{er} mars. Fils de Nathalie et Nicolas HENNER. Petit frère de Léna. Petit-fils de Marylène et Michel HENNER. Arrière-petit-fils de Denise et Nonce VECCHIOLI
- **Chloé MORIN**, le 04 mars. Fille de Aurélie et Luc MORIN. Petite-fille de Maguy VECCHIOLI. Arrière-petite-fille de Charlotte et Joseph VECCHIOLI
- **Héloïse LAURELLI** le 06 mars. Fille de Janick FIORENTINI et Sébastien LAURELLI. Petite-fille de Patricia et Paul FIORENTINI. Arrière-petite-fille de Charlotte et Joseph VECCHIOLI
- **Alice CASAROLI** le 21 mars. Fille de Barbara et Christophe CASAROLI. Petite sœur de Raphaël. Arrière-petite-fille de Dominique MERLI
- **Antoine DOMINICI** né le 30 mars. Fils de Sophie MARTINI et Alexandre DOMINICI. Petit-fils de Dominique et Antoine MARTINI. Arrière-petit-fils de Lucien MARTINI
- **Nina BRIL** le 11 avril. Fille de Benjamin et Audrey BRIL. Petite-fille de Pierre et Jannick BRIL. Arrière-petite-fille de Mado et Yves ROBERT
- **Marie PERETTI** le 17 mai. Fille de Mathilde D'APOLITO et Fabien PERETTI. Petite sœur de Amélia. Petite-fille de Marie-Thérèse MASSARI et Joël D'APOLITO et de Françoise DRAGONI et Jean-Paul PERETTI. Arrière-petite-fille de Noël DRAGONI
- **Océane AQUILINA** le 28 novembre. Fille de Pascale CORVI et Stéphane AQUILINA. Petite-fille de Laurent et Marie-José CORVI

MARIAGES

- **Malvina BADOURIAN et Florian DIGNE** le 20 mai à Marseille
- **Alexia GIACOBBI et Sébastien IOZIA-VECCHIOLI** le 1^{er} juillet à Olmeta
- **Camille ROÜAN et Jean-Baptiste CASTELLANI** le 14 août à Marseille
- **Laura BRIL et Vivien HEBERT** le 26 août à Rouen

DECES

- **Catherine PIAZZA** née **DRAGONI** le 15 septembre à Bastia.
- **Marie Antoinette JEAN**, née **MAESTRACCI** le 07 novembre à Bastia
- **Anna MASINI** née **SYLVESTRI** le 09 novembre à Biguglia
- **Annonciade PASQUALINI** née **PIAZZA**, le 15 décembre à Aix-en-Provence
- **Lucien MARTINI** le 1^{er} janvier 2018 à Bastia

RAPPEL : Ce tableau est réalisé avec les éléments envoyés par les mairies ayant établi les actes ou fournis par les familles concernées.

Si vous souhaitez faire paraître des informations dans ce bulletin, veuillez contacter la Mairie au **04.95.37.84.04** ou olmeta.capocorso@wanadoo.fr